



Rapport d'activités

Bray-Eawy
Communauté de Communes

2021



Edito du Président

Je suis heureux de vous présenter le rapport d'activités 2021 de notre Communauté de Communes.

Cette année a bien évidemment encore été marquée par la poursuite des effets de la crise sanitaire qui a représenté un défi majeur pour notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme pour tous les acteurs économiques, les associations et tous les habitants de notre territoire.

Pour faire face à cette situation, tout en continuant d'assurer notre fonctionnement et nos missions, l'engagement des élus et des agents communautaires a été essentiel.

Plus que jamais, je tiens donc à souligner l'implication totale de toutes et tous au service de l'intérêt général et de notre projet collectif de développement.

Les services de la Communauté de Communes, les Vice-Présidents, la Direction Générale et moi-même restons à la disposition de tous pour fournir tout renseignement complémentaire que pourrait susciter la lecture de ce rapport d'activités 2021.

Bonne lecture à toutes et à tous,



Nicolas BERTRAND
Président de la Communauté Bray-Eawy
Vice-Président du Département

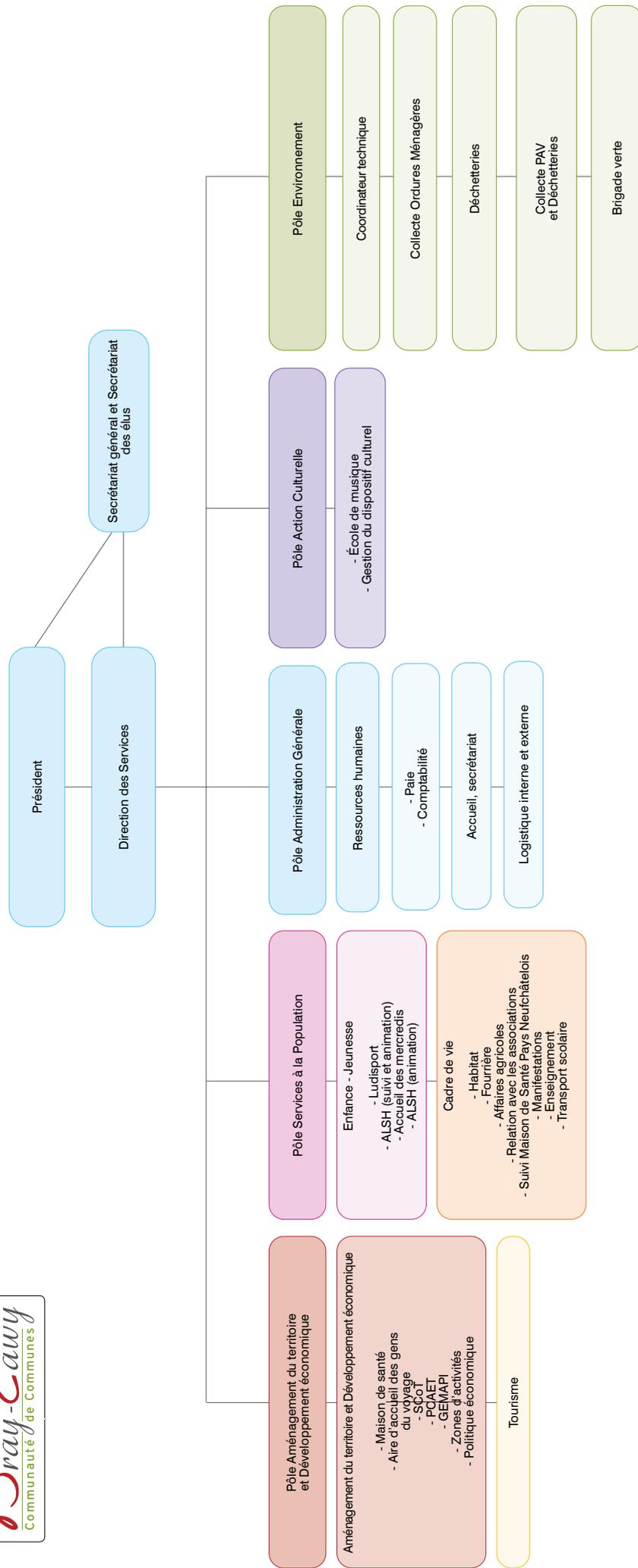


Sommaire

Organigramme	4
Administration générale	5
Finances	6
Finances 2021 Grands chiffres 2021 Dette communautaire	6
Budget principal Les budgets annexes	7
Présentation consolidée - Comptes administratifs 2021	9
Site internet	10
Culture	11
Chorale Enseignement musical Orchestre Diffusion	11
Développement économique/Aménagement du Territoire ...	12
Grands projets	12
Zone d'activités du Puceuil.....	13
Zone d'activités des Hayons et des Grandes-Ventes.....	14
Suivi des ZAE communales Soutien et aides financières aux entreprises	15
Tourisme	18
Bilan 2021 Bilan estival Mise à disposition des VAE	18
Réunion hébergeurs 2021 Animation et communication	19
Taxe de séjour La randonnée en Bray-Eawy 2021	20
Projets 2021	21
Centre Aquatique	22
La Fibre	24
Services à la population	25
Fourrière intercommunale Permanence habitat Permanence C.A.U.E.....	25
Jeunesse	26
Accueil de loisirs Ludisports	26
Aides Transport scolaire Kits de fourniture scolaire	27
Environnement	28
La collecte en porte à porte	28
La collecte des cartons et des déchets verts La collecte sélective.....	29
Les déchetteries Les finances.....	30
Opérations communication	31



ORGANIGRAMME DES SERVICES



La Communauté Bray-Eawy a connu quelques modifications au niveau de ses délégations depuis l'année 2020.

	Délégation	Civilité	Nom	Prénom
Président		Monsieur	BERTRAND	Nicolas
1er Vice-Président	Mobilité	Monsieur	LEFRANÇOIS	Xavier
2ème Vice-Président	Santé	Madame	HUNKELER	Karine
3ème Vice-Président	Tourisme - Biodiversité et Développement Durable - Numérique	Monsieur	MINEL	Dany
4ème Vice-Président	Collecte et traitement des déchets	Monsieur	BEAUVAL	Manuel
5ème Vice-Président	Centre Aquatique	Monsieur	PREVOST	Thierry
6ème Vice-Président	Action socio-éducative	Monsieur	ROUSSELIN	Romain
7ème Vice-Président	Affaires culturelles	Madame	LE JUEZ	Raymonde
8ème Vice-Président	Finances	Monsieur	BRUCHET	Bernard
9ème Vice-Président	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Mutualisation avec les communes, Politique du logement	Monsieur	VACHER	Jacques
10ème Vice-Président	Développement économique, Aménagement du Territoire	Monsieur	LUCAS	Alain
11ème Vice-Président	Patrimoine, Affaires agricoles, Ruralité	Monsieur	DUCLOS	Didier
12ème Vice-Président	Services à la population, dont la Maison France Services et la Fourrière Intercommunale	Monsieur	TROUDE	Michel
Membre du Bureau		Monsieur	CHEMIN	Philippe
Membre du Bureau		Madame	RENAULT	Rémy
Membre du Bureau		Monsieur	VIEUXBLED	Christophe
Membre du Bureau		Monsieur	COSSARD	Christian
Membre du Bureau		Monsieur	GRESSIER	Robert

En 2021, la Communauté Bray-Eawy a organisé :



- 6 Conseils Communautaires

- 2 Conférences des Maires

- 10 Bureaux

- 26 Commissions

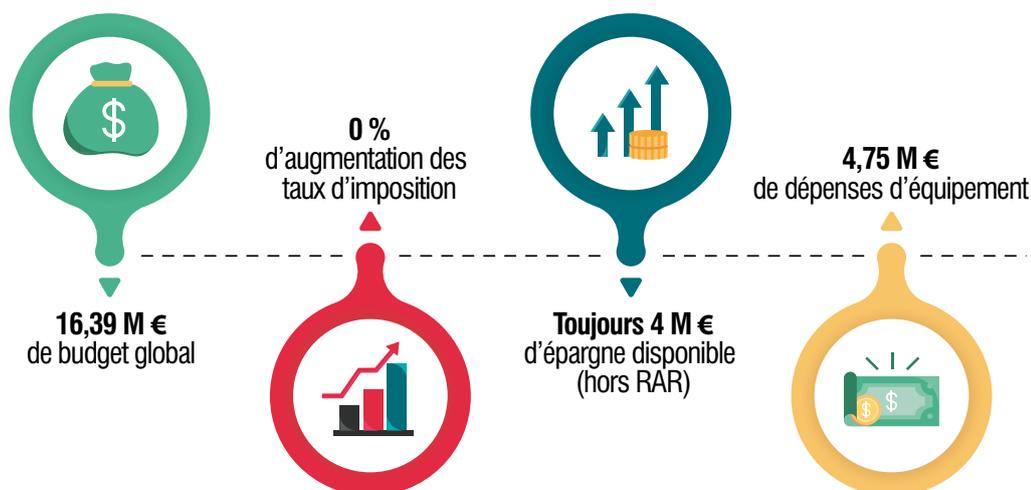
- 2 Comités Techniques

Finances 2021 : Préserver notre quotidien

Pour le quotidien de ses administrés et partenaires, les grandes priorités de notre établissement sont restées les mêmes que les années passées :

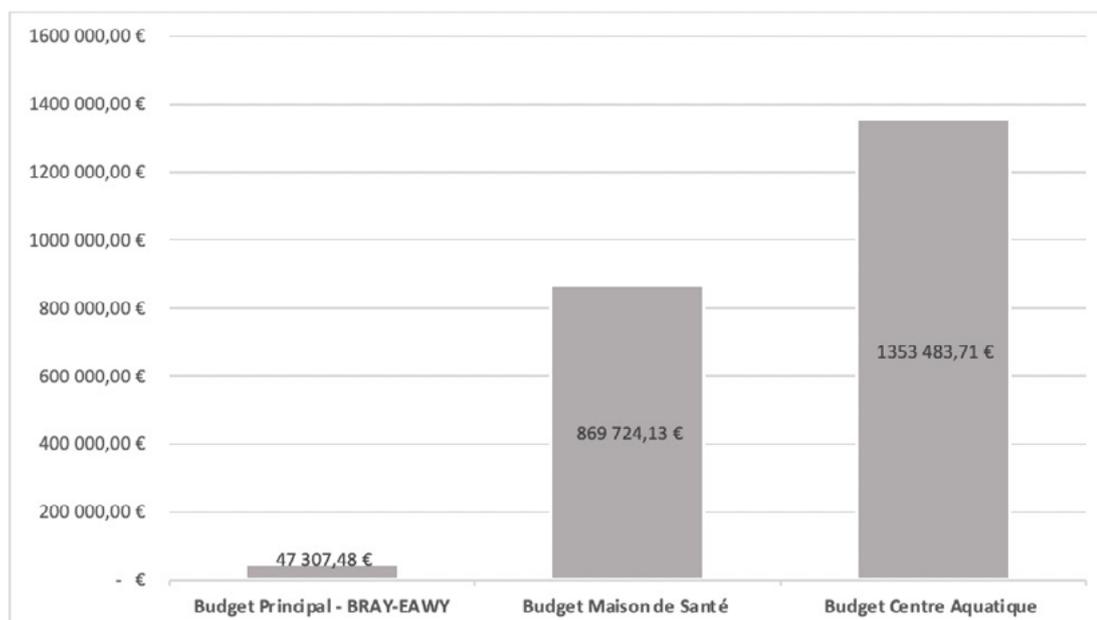
- Préserver le pouvoir d'achat des ménages, avec la stabilité des taux d'impositions et des tarifs communautaires adaptés.
- Soutenir le secteur économique, à travers des actions de développement (ex : Chéquiers Solidaires) et par la commande publique.
- Renforcer le vivre ensemble avec un accompagnement au plus près des besoins des habitants et du monde associatif (ex : subvention association caritative, etc. ...), et aussi travailler sur des problématiques de plus long terme comme le futur aménagement de notre territoire.

Grands chiffres 2021



Dette communautaire

Budgets	Montant CRD au 31/12/2021
Budget principal - Bray-Eawy	47 307,48 €
Budget Maison de Santé	869 724,13 €
Budget Centre Aquatique	1 353 483,71 €
TOTAL	2 270 515,32 €



Sur la base de la population INSEE, l'encours de la dette s'établit à 87.39 € par habitant contre 154.00 € par habitant au niveau national pour les Communautés de Communes à Fiscalité Additionnelle.

En détail, les budgets suivis par la Communauté Bray-Eawy sont :

Budgets	Nomenclature	Régime fiscal lié à la TVA
Principal	M14	TTC
Centre Aquatique	M14	HT
Maison de Santé	M14	HT
ZA du Pucheuil	M14	HT
ZA Les Grandes-Ventes	M14	HT
ZA Les Hayons	M14	HT

Budget principal

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent Exercice 2020	Solde d'exécution Exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	+ 136 854.41 €	- 20 900.00 €	+ 115 954.41 €
Exploitation	+ 3 877 496.42 €	+ 61 549.53 €	+ 3 939 045.95 €
TOTAL	+ 4 014 350.83 €	+ 40 649.53 €	+ 4 055 000.36 €

Résultat de l'exercice (restes à réaliser inclus)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Résultat de l'exercice 2021	- 20 900.00 €	+ 61 549,53 €	+ 40 649.53 €
Solde des restes à réaliser (à la clôture de l'exercice 2021)	- 384 395.00 €		- 384 395.00 €
Résultat reporté de l'exercice précédent 2020	+ 136 854.41 €	+ 3 877 496.42 €	+ 4 014 350.83 €
Résultat cumulé	- 268 440.59 €	+ 3 939 045.95 €	+ 3 670 605.36 €

L'excédent global du budget principal de la Communauté de Communes Bray-Eawy à la clôture de l'exercice 2021 est donc arrêté à : **+ 3 670 605.36 €** (Pour rappel 2020 : **+ 3 877 496.42 €**)

Les budgets annexes

Budget annexe "ZA Les Grandes-Ventes"

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	0€	0€	0€
Exploitation	0€	0€	0€
TOTAL	0€	0€	0€

Le résultat global du budget annexe "ZA Les Grandes-Ventes" à la clôture de l'exercice 2021 est donc arrêté à : 0€

Budget annexe "ZA Les Hayons"

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	- 51 076.91 €	+ 132.93 €	- 50 943.98 €
Exploitation	0 €	+ 2 979.24 €	+ 2 979.24 €
TOTAL	- 51 076.91 €	+ 3112.17 €	- 47 964.74 €

Le déficit global du budget annexe « ZA des Hayons » à la clôture de l'exercice 2021 est donc arrêté à : **47 964.74 €**

Budget annexe "ZA Le Puceuil"

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	- 247 562.25 €	+ 31 916.25 €	- 215 746.00 €
Exploitation	0 €	+ 28 720.05 €	+ 28 720.05 €
TOTAL	- 247 562.25 €	+ 60 536.30 €	- 187 025.95 €

Le déficit global du budget annexe « ZA Du Puceuil » à la clôture de l'exercice 2021 est donc arrêté à : **187 025.95 €**

Budget annexe "Centre Aquatique"

Résultat de l'exercice (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	- 1 237 810.08 €	+ 1 247 217.13 €	+ 9 407.05 €
Exploitation	+ 697.81 €	+ 1 967.95 €	+ 2 665.76 €
TOTAL	- 1 237 112.27 €	+ 1 249 185.08 €	+ 12 072.81 €

Résultat de l'exercice (restes à réaliser inclus)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Résultat de l'exercice 2021	+ 1 247 217.13 €	+ 1 967.95 €	+ 1 249 185.08 €
Solde des restes à réaliser (à la clôture de l'exercice 2021)	+ 134 400.00 €		+ 134 400.00 €
Résultat reporté de l'exercice précédent 2020	- 1 237 810.08 €	+ 697.81 €	- 1 237 112.27 €
Résultat cumulé	+ 143 807.05 €	+ 2 665.76 €	+ 146 472.81 €

L'excédent global du budget annexe « Centre Aquatique » à la clôture de l'exercice 2021 est donc arrêté à : **146 472.81 €**

Budget annexe “Maison de Santé” Résultat de l'exercice (hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture
Investissement	- 49 624.95 €	- 60.14 €	- 49 685.09 €
Exploitation	+ 121 482.16 €	+ 105 955.14 €	+ 227 437.30 €
TOTAL	+ 71 857.21 €	+ 105 895.00 €	+ 177 752.21 €

Résultat de l'exercice (restes à réaliser inclus)

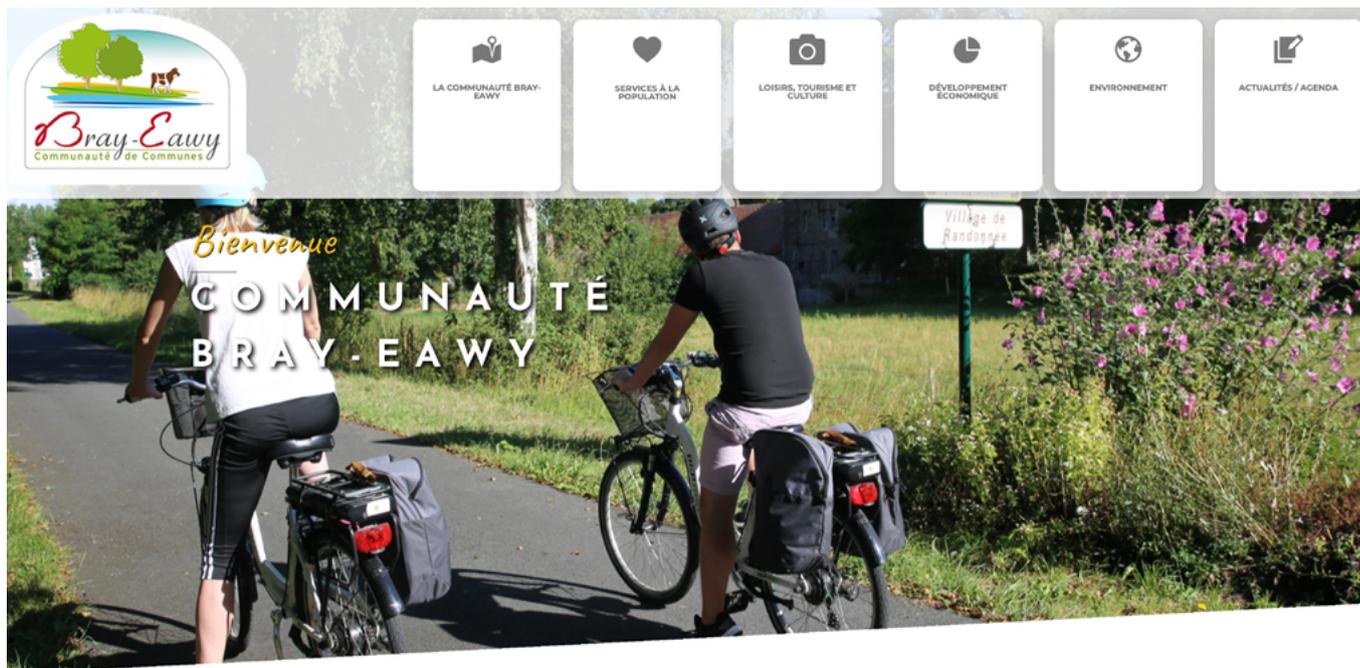
	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Résultat de l'exercice 2021	- 60.14 €	+ 105 955.14 €	+ 105 895.00 €
Solde des restes à réaliser (à la clôture de l'exercice 2021)	- 23 168.00 €		- 23 168.00 €
Résultat reporté de l'exercice précédent 2020	- 49 624.95 €	+ 121 482.16 €	+ 71 857.21 €
Résultat cumulé	- 72 853.09 €	+ 227 437.30 €	+ 154 584.21 €

L'excédent global du budget annexe « Maison de Santé » à la clôture de l'exercice 2021 est donc arrêté à **+154 584.21 €**

Présentation consolidée - Comptes administratifs 2021

	Résultat Fonctionnement	Résultat Investissement	Résultat	Solde des restes à réaliser	Résultat (restes à réaliser inclus)
Budget Principal	3 989 045,95 €	115 954,41 €	4 055 000,36 €	- 384 395.00 €	3 670 605,36 €
Budget annexe “Centre Aquatique”	2 665.76 €	- 9 407.05 €	12 072.81 €	134 400.00 €	146 472.81 €
Budget annexe “ZA Les Grandes-Ventes”	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget annexe “Maison de Santé”	227 437.30 €	- 49 685.09 €	117 752.21 €	- 23 168.00 €	154 584.21 €
Budget annexe “ZA des Hayons”	2 979.24 €	- 50 943.98 €	- 47 964.74 €	0 €	- 47 964.74 €
Budget annexe “ZA du Pucheuil”	28 720.05 €	- 215 746.00 €	- 187 025.95 €	0 €	- 187 025.95 €
TOTAL	4 200 848.30 €	- 191 013.61 €	4 009 834.69 €	- 273 163.00 €	3 736 671.69 €

Les objectifs financiers de notre établissement ont donc été tenus en 2021.



Site internet institutionnel : renouveau 2021

Plus interactif, moderne et intuitif que l'ancien site internet, ce nouvel outil est à la disposition des habitants et futurs habitants du territoire depuis le **lundi 8 novembre 2021**. On y retrouve notamment tous les services de la Communauté de Communes, tels que l'aménagement du territoire et le développement économique, les services à la population, l'action culturelle, le tourisme, l'environnement et l'administration générale.

La remise à neuf du site internet permet de faciliter la navigation des habitants grâce à l'utilisation de nouveaux outils interactifs tels que les cartes (une pour les communes, une pour les points d'apports volontaires et une pour les zones d'activités), le menu intuitif et l'accès au Portail « Familles » pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

L'information auprès des internautes est réalisée grâce à la publication sur le site des documents administratifs qui façonnent la Communauté de Communes ainsi qu'à la description des actions de chaque service au sein de l'intercommunalité.

La communication, elle, est amplifiée par la présence de documents créés par la Communauté Bray-Eawy (l'ActuBE et les Rapports d'Activités), mais aussi par la publication des actualités en Bray-Eawy, et des animations du territoire.

La Communauté Bray-Eawy soutient la culture sur son territoire sous diverses formes : le chant chorale en milieu scolaire, l'accès à l'enseignement musical, la pratique musicale en orchestre, la diffusion d'expositions, de concerts et le soutien à des projets culturels d'intérêt communautaire.

Le chant chorale en milieu scolaire

Par un partenariat avec l'association « L'Art et la Manière » la Communauté de Communes participe au financement du chant chorale en milieu scolaire. Activité qui a lieu au sein des écoles encadrée par des intervenants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant). Ce sont près de 1 500 élèves du territoire qui bénéficient de ce dispositif représentant plus de 25h d'enseignement hebdomadaire pour un budget de 20 000 €/an.

L'enseignement musical

La Communauté Bray-Eawy soutient financièrement l'Association Culturelle Brayonne en mettant à disposition un agent pour la Direction de l'école de musique 5h30/semaine. Cette école comptait pour l'année 2021-2022 près de 140 élèves, enfants et adultes. Elle accorde à cette association une subvention de fonctionnement de 4 500 € lui permettant notamment de pouvoir proposer un tarif préférentiel aux 2 premières années d'apprentissage pour les instruments à vent et les percussions. La Communauté de Communes accompagne cette école dans son déploiement sur le territoire pour plus de proximité avec la population et la création de 2 nouvelles antennes (les Grandes-Ventes en 2018 et Saint-Saëns en 2022) pour un montant maximum de 5 500 €.



La pratique musicale en orchestre

La Communauté de Communes met à disposition un agent pour la Direction de l'Harmonie Neuchâteloise à raison de 4h30/semaine. Cela permet à l'orchestre local de bénéficier d'un chef pour ses répétitions et l'organisation des différentes manifestations.



La diffusion

La Communauté Bray-Eawy va aussi au plus près des habitants du territoire en proposant des expositions de photos, des concerts et spectacles à l'occasion de Noël ainsi que pour son festival « Rencontres-Nous en Bray-Eawy ».



Grands projets, Aménagement du Territoire et Equipements sur la Communauté Bray-Eawy

Maison de santé du Pays Neufchâtelois : Extension du site



Réunion publique de présentation du projet de révision du PLU communal le 16 septembre 2021 © CBE

Depuis plus de 2 ans la Communauté Bray-Eawy travaille à l'extension du site de la Maison de santé en lien étroit avec la commune de Neufchâtel-en-Bray quant à la révision du PLU communal, obligatoire pour l'acquisition de la parcelle devant accueillir le parking complémentaire ainsi que les services recentrés médico psychologiques du Centre Hospitalier du Rouvray.

Dans ce cadre, l'intercommunalité a pris en charge la réalisation de l'étude environnementale et des incidences sur les sites Natura 2000 à proximité de la Maison de Santé obligatoire dans le cadre d'une révision du PLU.

Les conclusions de cette étude sur la faune et la flore ont été livrées en février 2021. L'année passée a donc été consacrée à la réalisation du dossier de révision du PLU. Dans ce cadre, une réunion de concertation avec la population s'est tenue en mairie de Neufchâtel-en-Bray le 16 septembre 2021. Une fois le dossier de révision complet, il sera soumis à évaluation des personnes publiques associées ainsi qu'à enquête publique avant approbation définitive.

En parallèle, la Communauté Bray-Eawy conduit l'extension d'une voirie de desserte dans le cadre du futur déménagement du Laboratoire Defrance. En effet, les délais de révision du PLU étant conséquents, le laboratoire a entamé une négociation avec l'Hôpital Fernand-Langlois pour acquérir une parcelle derrière l'actuelle maison de santé. En lien avec son maître d'œuvre, la Communauté Bray-Eawy a coordonné durant l'année passée les diverses parties prenantes (Mairie, Hôpital, Laboratoire, Radiologues) en vue d'organiser la desserte de ces futures installations et anticiper le dépôt des futurs permis de construire. A cette fin, une réunion de concertation s'est tenue le 11 octobre 2021. Par la suite, la Communauté Bray-Eawy devra acquérir une parcelle auprès de l'Hôpital pour y réaliser la voirie de desserte du futur Laboratoire Defrance. Ces négociations ont été menées à l'automne dernier avec une prise de délibération concordante le 08 décembre 2021.

Un nouveau service à la Maison de santé : Permanence de l'association de prévention La Boussole

En juin 2021, la Communauté Bray-Eawy a conventionné avec l'association La Boussole, association qui agit depuis 2004 sur l'ensemble de la région rouennaise et du Département dans l'accompagnement et la prise en charge des personnes atteintes d'addictions. Cette dernière avait démarché le cabinet des médecins généralistes Médisept pour tenir une permanence sur le site de la Maison de santé.

La Boussole intervient auprès de la population depuis l'été 2021 via 2 actions : une permanence

de soins et de conseils avec la venue d'un van aménagé sur le parking de la Maison de santé deux jeudis par mois de 10h à 12h30 et la gestion d'une distri box, qui permet aux patients de déposer du matériel usager et de se fournir en matériel stérile.



Halte ferroviaire de Montérolier – Buchy : Lancement du redéploiement du site

Inscrit au Contrat de Territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray 2018 – 2021, le projet consiste en la définition d'un réaménagement des espaces publics du site en vue d'en faci-

liser l'accès ainsi que les usages. La refonte des stationnements ainsi que sa connexion aux autres moyens de transports permettraient de développer son attractivité et d'augmenter la fréquentation de la halte.



Visite du Pôle Multimodal de Gournay-en-Bray en mai 2021 © CBE

Aussi, en 2021, les élus ont démarré une réflexion quant aux possibilités d'aménagement. Pour cela, une réunion avec la Région Normandie, chef de file sur la Mobilité, s'est déroulée sur place le 19 mars 2021 et une visite de sites a été organisée le 11 mai 2021 avec les élus leur permettant de s'imprégner d'exemples environnants (Gournay-en-Bray, Morgny la Pommeraye...). Sur cette base, une consultation a été lancée en juillet 2021 pour recruter un bureau d'études pour assister la collectivité dans la définition de ce réaménagement. Cette consultation concorde avec la prise de compétence Mobilité opérée en juin dernier faisant de ce sujet un enjeu majeur sur le territoire Bray-Eawy.

La mission a été attribuée au bureau d'études paysager Craquelin en décembre 2021, les scénarios d'aménagement seront livrés en 2022.

Projet de Territoire Durable de Bray-Eawy

La Communauté Bray-Eawy a souhaité lancer une grande réflexion sur les politiques prioritaires à mener d'ici la fin du mandat et les années à venir. A cette fin, les élus ont décidé de lancer une co-construction autour d'un Projet de Territoire Durable de Bray-Eawy en s'appuyant sur un bureau d'études dédié.

A l'automne 2021, une consultation a été lancée à cet effet, les offres étaient attendues pour le 30 novembre dernier. Le marché sera attribué courant 2022, une subvention du FNADT sera également sollicitée.

Locaux de Maucombe : Partenariat avec l'EPNAK

Vacants depuis 2017, les locaux de Maucombe n'ont pas trouvé preneurs. Aussi afin d'éviter leur dégradation, la Communauté Bray-Eawy a conventionné le 26 février 2021 avec l'EPNAK



Remise des clés de Maucombe à L'EPNAK © CBE

(Etablissement Public National d'Antoine Koenigswarter) pour développer un projet social et solidaire sur le site. Le principe : développer une conciergerie avec des services

sociaux (écrivain public, appui aux démarches administratives sociales, vente de produits locaux) correspondants aux besoins des administrés recensés par l'EPNAK. Pour cela, l'organisation s'appuiera sur le tissu social local (Facily Serv, La Brèche).

Les lieux ont été remis à l'EPNAK le 20 avril 2021, cette mise à disposition a été cadrée via une convention d'occupation temporaire d'un an, reconductible selon la bonne avancée ou non du projet.

Zone d'Activités du Puceuil : Poursuite de l'aménagement de la Tranche 3 et Investigations cavités

Si la 3^{ème} Tranche d'aménagement a été lancée en 2020 avec le recrutement de 2 bureaux d'études pour la réalisation des études d'impacts réglementaires, son avancement tâtonne en raison des négociations d'acquisition de la ZN 17 aujourd'hui propriété d'un agriculteur.

Afin de faciliter ces démarches, la Communauté Bray-Eawy s'est appuyée en 2021 sur la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime pour définir les compensations individuelles auxquelles pourra prétendre l'agriculteur en vue de faciliter les négociations d'acquisition. L'étude indemnitaire sera livrée en 2022.

En parallèle, la Communauté Bray-Eawy a recruté par voie de consultation en procédure adaptée son maître d'oeuvre pour l'aménagement de la Tranche 3 en mai 2021 pour un montant de 25 900 € HT. La mission a été confiée à Suez (dont la cellule ingénierie environnement intervient également sur l'étude d'impact environnemental).

Les études d'impact doivent être menées conjointement à la maîtrise pour définir les conséquences de l'aménagement sur l'environnement et privilégier de fait les mesures d'évitement et de compensation de ces impacts par des choix d'aménagement raisonnés. Leur bonne avancée est conditionnée par l'acquisition du terrain afin de permettre aux différents bureaux d'études de se rendre sur la parcelle en question et de faire les études de sol nécessaires, aujourd'hui non autorisées par le propriétaire actuel.

À ce jour, 6 entreprises ont déjà réservé une surface foncière sur le périmètre prévisionnel de la Tranche 3.



Décapage de l'indice n°21 © For et Tech

Par ailleurs, des parcelles urbanisables non commercialisées restaient vacantes sur la Tranche 1 à savoir la ZM 39 et la ZM 50 aux abords de la D98. Ces dernières étaient impactées par des indices de cavités et recueillaient un fort intérêt de deux entreprises.

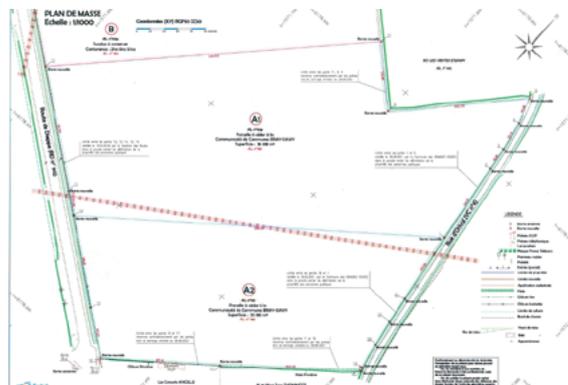
Ainsi en octobre 2021, la Communauté Bray-Eawy a missionné la société For et Tech pour procéder à la levée de ces indices. Les conclusions produites fin 2021 n'ont pas révélé de risques majeurs. La cession des parcelles ainsi que l'amenée des réseaux sur la parcelle ZM 50 seront menées courant 2022.

Zone d'activités des Hayons : Permis modificatif approuvé et régularisation de la défense incendie

Afin de procéder à l'allotissement des 25 000 m² vacants, la Communauté Bray-Eawy avait déposé un permis modificatif en novembre 2020, approuvé par les communes de Massy et d'Esclavelles en mai 2021. Si la division a pu être réalisée, il restait, selon les recommandations du SDIS établies dans le cadre de la procédure d'urbanisme, à régulariser la défense incendie selon les nouvelles distances définies par le Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie. En effet, fin 2021 la société TPB a été missionnée pour la mise en place d'une réserve incendie à proximité de l'allotissement et d'une bouche incendie. A la suite de la réception effective des travaux courant 2022, les cessions ainsi que les dépôts des permis de construire des entreprises acquéreuses pourront être honorés. Sur les 5 lots définis, seul un lot de 3000 m² n'a pas encore trouvé preneur.

Future Zone d'activités des Grandes Ventes : Finalisation de l'acquisition et indemnisation de l'agriculteur locataire

Courant 2020, la promesse de vente avec les propriétaires des 6 ha qui accueilleront la nouvelle ZAE a été signée. Ainsi durant l'année 2021, la collectivité a mené les relevés topographiques ainsi que la division parcellaire finale. Elle a



Les nouvelles parcelles AL 183 et AL 185 qui accueilleront la ZA de 6ha © CBE

également missionné la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime le 25 octobre 2021 pour mener l'étude indemnitare de compensation individuelle au bénéfice de l'agriculteur locataire, démarche indispensable pour finaliser la signature de l'acte de vente courant 2022.

Suivi des ZAE communales

Dans le cadre du transfert de compétence « Gestion des ZAE », la Communauté Bray-Eawy suit les 5 zones d'activités d'initiative communale dans leur entretien mais également leur réaménagement. Sur 2021, 2 zones ont fait l'objet d'une action resserrée.

Tout d'abord la ZAE des Aulnaies sur Saint-Saëns, la Communauté a procédé à 4511 € HT de travaux de réfection de voirie.

Ensuite, sur la ZAE de Callengeville, la Communauté de Communes a accompagné la commune ainsi que les entreprises JMS Transports et SNTPB présentes sur la zone dans leur besoin d'extension, impactant ainsi les ouvrages communaux de gestion des eaux pluviales. La société Alise Environnement a été missionnée en mai 2021 pour évaluer les scénarios de gestion hydraulique possibles. Sur la base des préconisations, la commune est en cours de négociation avec la société JMS Transport pour leur céder une partie de foncier, en vue d'accueillir leur ouvrage de rétention des eaux pluviales, ce déplacement leur permettra de libérer de la surface sur leur parcelle actuelle afin d'étendre leur activité.



Visite des ouvrages de gestion des eaux pluviales de JMS Transports à déplacer - 10/05/2021 © CBE

Soutien et aides financières aux entreprises

Dispositif Régional Impulsion Résistance sur le territoire Bray-Eawy: Bilan 2021

Dans la continuité des dispositifs de crise mis en place en 2020, la Région a proposé aux établissements publics de coopération intercommunale de prolonger le dispositif Impulsion Résistance lors du troisième confinement de mars 2021. La Communauté Bray-Eawy a répondu présente en rallongeant sa participation, sous le même principe que l'année passée en proposant une aide directe de 1000 € à 5000 € selon le nombre de salariés des entreprises demandeuses, financée à 60% par la Communauté de Communes, le reste étant financé par la Région Normandie.

A l'instar de ce qui avait été fait en 2020, les critères de sélection des entreprises étaient définis par les communautés de communes. La Communauté Bray-Eawy a donc décidé de cibler les mêmes catégories d'entreprises que l'année passée à savoir les secteurs les plus impactés par les fermetures administratives que sont le tourisme, les commerces dits non essentiels ainsi que le secteur des cafés/hôtels/restaurants en donnant la priorité aux entreprises qui n'avaient pas encore obtenu l'aide en 2020.



Présentation du dispositif Régional avec l'une des entreprises bénéficiaires du Fond Impulsion Résistance sur la commune de Sommery - 22/03/2021 © CBE

Ainsi pour cette dernière édition d'impulsion Résistance qui s'est déroulée de février à mai 2021, 10 entreprises ont bénéficié de l'aide pour un montant total de 15 000 € soit 9 000 € de financement total par la Communauté Bray-Eawy. Parmi les entreprises bénéficiaires, on notera des restaurateurs, traiteurs ainsi que des entreprises de loisirs/activités/accueil du grand public.

Opération chéquiers solidaires : Action et bilan 2021

Afin de soutenir les commerces locaux, la Communauté Bray-Eawy a décidé fin 2020 de lancer l'opération Chéquiers Solidaires Bray-Eawy. L'objectif : aider les commerçants impactés par les fermetures administratives opérées en 2020 par la consommation en s'appuyant sur les habitants au travers de bons d'achats cofinancés par la collectivité. Ainsi la Communauté de Communes souhaitait abonder à la solidarité locale en invitant les habitants à consommer dans les commerces de proximité.

En mars 2021, chaque foyer du territoire s'est vu destinataire d'un courrier accompagné de deux chèques d'une valeur de 20 € chacun. Sur chacun des chèques, la Communauté Bray-Eawy a mis 10 € soit un total de 20 € par foyer.

Du 17 mai au 31 juin 2021, les habitants ont pu utiliser leurs chèques chez l'un des 55 commerces partenaires de l'opération.



Réunion de présentation de l'opération Chéquiers Solidaires aux commerçants partenaires - 29/04/2021 © CBE

Le bilan :

Durant tout le mois de juillet 2021, les commerçants ont remis à la collectivité les talons et facturettes des achats effectués avec les chèques. Les remboursements ont ainsi été effectués par la Communauté Bray-Eawy tout au long de l'été, les derniers remboursements intervenant à la mi-août.

La totalité des remboursements a atteint un montant de 90 540 € ; soit un geste levier total (sur la base du principe de l'opération : 10 € « offerts » pour 10 € déboursés sur une base de 20 € d'achat) de 181 080 € au bénéfice des commerçants participants, impactés par les différentes fermetures administratives durant l'année 2020.

Ces 90 540 € représentent l'utilisation de plus de 9 000 chèques sur le territoire, sur les 20 000 envoyés (2 chèques par foyer, base 10 035 foyers destinataires). De façon générale, la communication de l'opération et la distribution des chèques n'ont pas rencontré de grandes difficultés.

Les retours des commerçants sur le bilan de l'opération ont été très positifs, représentant un véritable coup de pouce sur la consommation locale en leur permettant notamment de toucher une nouvelle clientèle de proximité qui a pu découvrir leur enseigne à cette occasion.

L'opération a particulièrement bien fonctionné pour les secteurs du textile/accessoires, de l'esthétique/coiffure ainsi que pour les fleuristes, dont les structures étaient déjà bien représentées chez les participants (33 sur 55 commerces). Chez les restaurateurs, le bilan est plus variable selon les enseignes, avec une consommation conséquente chez certains et plus faible pour d'autres.

Aides à l'immobilier d'entreprise : Bilan 2021

Depuis 2018, la Communauté Bray-Eawy agit aux côtés du Département de la Seine-Maritime pour aider les entreprises dans leurs investissements immobiliers.

Hormis la Métropole de Rouen, la Métropole du Havre et la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo, l'ensemble des Intercommunalités du Département ont délégué la compétence Aides à l'Immobilier d'Entreprise au Conseil Départemental à l'instar de la Communauté Bray-Eawy.

Si l'instruction de l'aide est assurée par le Département conjointement avec la CCI (Chambre de Commerces et d'Industrie), les candidatures sont sélectionnées par la Communauté Bray-Eawy. Cette dernière intervient jusqu'à 5 000 € sur un minimum de dépenses (selon les catégories d'entreprises dans le cadre du règlement d'attribution mis en place par la commission économique de la Communauté Bray-Eawy), permettant le déblocage de la participation départementale plafonnée à 60 000 €.

En 2021, sept entreprises ont déposé une candidature, les dossiers ont été instruits ou sont en cours d'instruction au niveau départemental avec l'appui de la CCI. Bien que toutes ont reçu un avis favorable de la commission développement économique, certaines demandes n'ont pas abouti pour des raisons propres aux entreprises (abandon du projet, prêts bancaires non obtenus...). Aussi, 3 candidatures ont été abandonnées. Les 4 autres dossiers sont en instruction permettant de voir un versement effectif de l'aide aux entreprises d'ici la fin d'année 2022. Il est à noter que l'entreprise dispose d'un délai d'un an à partir du dépôt de sa lettre de demande d'aide à l'immobilier auprès de la Communauté Bray-Eawy pour constituer son dossier de demande accompagné



Rencontre de la Société Lefebvre dans le cadre de leur candidature AIE déposée fin 2020 - 21/01/2021 © CBE

des justificatifs demandés par le Département. Ce délai peut expliquer l'attente entre le moment de la demande et le paiement effectif, aux entreprises d'être pro-actives dans leur demande de subvention pour obtenir rapidement l'aide, la CCI est présente à leur côté pour les aider dans le montage du dossier. Les entreprises candidates et soutenues par la Communauté Bray-Eawy comprennent des projets variés, allant de l'industrie à l'artisanat, en passant par quelques commerces. On notera pour 2021 parmi les candidatures reçues : un commerce, un hôtelier-restauteur, un garage mais aussi de l'industrie.

Initiative Rouen : Parrainages et prêts d'honneur délivrés en 2021

Depuis 2018, la Communauté Bray-Eawy a conventionné avec l'association Initiatives Rouen, qui aide les entreprises en création par la mise en place d'un parrainage interentreprises et de prêt d'honneur de démarrage d'activité.

Pour 2021, 6 jeunes entreprises ont demandé un prêt d'honneur (à taux zéro) et 4 ont pu en bénéficier allant de 3 000 € à 15 000 €, les 2 autres doivent compléter leur candidature avant que l'association puisse émettre un avis définitif. Sur chaque candidature bénéficiaire d'un prêt, la Communauté de Communes verse une participation de 1 200 €.

Partenariat avec la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) : Dispositif « Ici je monte ma boîte », bilan 2021

En juillet 2018, la Communauté Bray-Eawy a conventionné avec la CCI Rouen Métropole en vue de développer dans ses locaux une permanence de conseil et d'accueil des créateurs d'entreprises et ce dans le cadre du dispositif « Ici je monte ma boîte ».

Pour ce dernier, sur l'année 2021, 16 personnes ont été reçues. En parallèle, cette permanence permet d'assurer au bénéfice des entrepreneurs des formalités administratives (6 personnes) mais aussi des demandes d'information et d'accompagnement plus particulières (6 personnes). Enfin 7 personnes sont venues sur cette permanence pour bénéficier d'un premier accueil (conseils « premiers pas ») pour se lancer dans une démarche entrepreneuriale.



Bilan statistique de l'année 2021

Office de Tourisme à Neufchâtel-en-Bray

Pour l'année 2021, l'Office de Tourisme de Neufchâtel-en-Bray a enregistré **1 895 contacts** (individus et groupes d'individus). La majorité sont des français (1 717 contacts (94 %)). Les visiteurs étrangers les plus fréquents sont les néerlandais (64 contacts) et les britanniques (40 contacts) suivis par les belges (36 contacts).

En ce qui concerne les visiteurs français, la majorité d'entre eux proviennent du département de la Seine-Maritime (1 328 contacts). Les Hauts-de-France représentent la seconde clientèle française de l'office avec 126 contacts. Suivent ensuite les visiteurs provenant d'Île-de-France (71).



Bilan estival – Office de tourisme et antennes touristiques

Office de tourisme

Lors de la saison estivale de l'année 2021 (juillet – août), l'Office de Tourisme Bray-Eawy basé à Neufchâtel-en-Bray a enregistré en tout **930 contacts** (ainsi, l'office de tourisme a réalisé plus de la moitié de ses chiffres de fréquentation durant l'été).

La provenance des touristes reste essentiellement française, cela représente 816 des contacts. Parmi ces visiteurs français, 592 sont des seinomars. Les belge, les britanniques et les néerlandais restent les visiteurs étrangers s'arrêtant le plus à l'Office de Tourisme durant la saison estivale.

Antennes touristiques

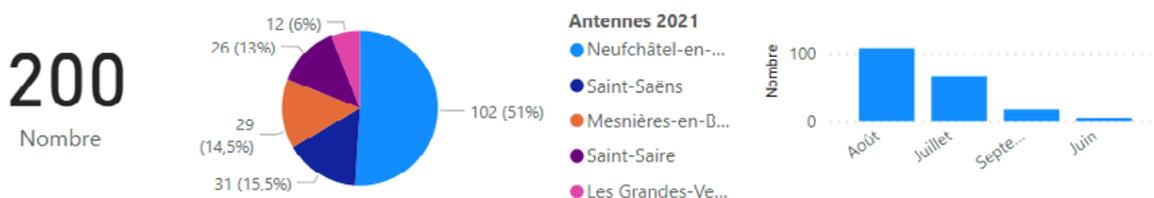


Les antennes touristiques mises en place sur la saison estivale 2021 (à Saint-Saire, Saint-Saëns et aux Grandes-Ventes) ont accueilli **302 contacts**. L'antenne de Saint-Saëns est celle qui a accueilli le plus de visiteurs (139 contacts), suivi des Grandes-Ventes (96) et de Saint-Saire (66). La provenance des touristes reste principalement française (pour 90%), suivi par une clientèle belge puis britannique. L'antenne de Mesnières-en-Bray a pour sa saison touristique enregistré 89 contacts.

Mise à disposition des vélos à assistance électrique

Pour la quatrième année consécutive, la Communauté de Communes Bray-Eawy a mis en place le prêt gratuit de vélos à assistance électrique à l'Office de Tourisme de Neufchâtel mais également sur les antennes de Saint-Saëns et de Saint-Saire. Nous enregistrons pour cette année 2021, 200 prêts sur l'ensemble de la saison.

La provenance des utilisateurs de ce service est essentiellement française.



Réunion hébergeurs 2021

Le 24 septembre 2021 au labyrinthe Artmazia, le bilan de la saison estivale a été présenté aux hébergeurs du territoire. Une quinzaine de prestataires étaient présents lors de ce temps d'échanges. Ce moment privilégié entre élus et hébergeurs a également été l'occasion de présenter les nouveautés pour la saison 2022.

Animations et communication

Concours photo 2021

Le thème du Concours Photo 2021 était « Le Hêtre et la forêt d'Eawy ». Les gagnants sont :

Premier prix : Jules Lebon

Deuxième prix : Jacques Duval

Troisième prix : Olivier Haudelin.

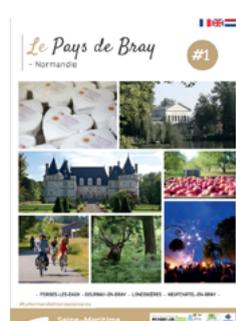
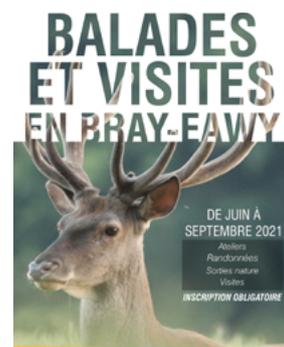
Quatrième prix : Joël Petit

La photo de Jules Lebon « La biche et le faon » a remporté le premier prix, suivie pour la seconde place par « La canopée » de Jacques Duval (photo dématérialisée). Le troisième cliché qui a retenu l'attention du jury a été celui de Monsieur Haudelin avec une captation d'une goutte d'eau et enfin la quatrième place a été réservée à Monsieur Joël Petit avec « L'inter saison en Eawy ».



Balades et visites en Bray-Eawy

De juin à septembre 2021, l'Office de Tourisme Bray-Eawy a proposé une série d'animations dans le cadre du programme « Balades et Visites en Bray-Eawy ». Ce programme, initié en 2020, a pour but de faire découvrir des lieux et activités aux habitants et touristes du territoire en Bray-Eawy. Parmi les animations proposées cette année-là : des visites, des ateliers, des randonnées et des sorties nature en tout genre. Le programme était varié, il y en avait pour tous les goûts et pour toutes les générations !



Guide touristique 2021

Le Guide Touristique du Pays de Bray a fait son apparition pour la première année en 2021, avant la saison touristique. Ce tout nouveau guide touristique de l'Office de Tourisme Bray-Eawy présente toutes les facettes du territoire du Pays de Bray. En complément avec le site Internet, ce guide est téléchargeable depuis l'espace « Nos brochures ».

Ce projet a été mené en partenariat avec le PETR du Pays de Bray ainsi que les offices de tourisme du Pays de Bray seinomarin, soit l'Office de tourisme de la Communauté de Communes 4 Rivières, l'Office de tourisme de Forges-les-Eaux et la Communauté de Communes de Londinières.

Instagram

L'Office de Tourisme a créé depuis peu son propre compte Instagram ! L'objectif de ce compte est de partager les plus beaux clichés de notre territoire et surtout de faire connaître aux internautes les multiples trésors que l'on peut trouver en Bray-Eawy. A retrouver sur le compte : **brayeawytourisme**.

Taxe de séjour

En 2021, la recette liée à la déclaration de la taxe de séjour a été de **21 300 €**. Le nombre de nuitées passées sur le territoire de la Communauté de Communes est de **74 000** (calcul sur la base des personnes assujetties à la taxe de séjour – les mineurs sont exclus du calcul). L'année 2021 dépasse de loin l'année 2020 et laisse pressentir une année 2022 encore meilleure.

La randonnée en Bray-Eawy 2021

Itinéraires cyclo

En matière de randonnée, la Communauté de Communes Bray-Eawy a décidé de continuer sa lancée sur les itinéraires cyclos. Afin de lutter contre l'inégalité en matière d'offre d'itinéraires sur le territoire Bray-Eawy, la Communauté de Communes a déposé au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires 3 nouveaux projets autour de Saint-Saëns, Bosc-Bérenger et Montérolier. Ces trois itinéraires s'appellent respectivement :

- Le Grand Eawy
- Le Rail
- Le Vallon

La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires a étudié le projet le 7 juin 2021 et a émis un avis favorable pour l'ensemble des 3 itinéraires qui devraient être opérationnels courant 2022.

Itinéraires pédestres

L'année 2021 a également vu naître un nouveau projet d'itinéraires pédestre sur les communes de Sainte-Geneviève-en-Bray et Fontaine-en-Bray. Un projet a été déposé au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires cette même année. Pour voir le jour ce projet a demandé la réouverture d'un chemin entre les deux communes. Un projet chantier jeunes a été organisé avec les deux communes et les spéléos du Pays de Bray pour rouvrir ce chemin. Encadré par Luc Tréard, les jeunes ont également construit une passerelle pour traverser la Canche.



Entretien des chemins ruraux

Afin de permettre une accessibilité permanente et de garantir des lieux de pratiques de pleine nature de qualité, la Communauté Bray-Eawy a contribué à l'entretien des chemins ruraux du territoire à raison de deux passages durant la saison estivale. Sur l'ensemble du territoire, ce travail de fauche et d'élagage permet de garder ouvert plus de 90 kilomètres de chemins. Ce service est en partie subventionné par le département dans le cadre des aides pour les Espaces, Sites et Itinéraires.



Projets 2021

Mise en place d'une boutique à l'Office de Tourisme

Le service tourisme a développé dans le courant de l'année 2021 une boutique à l'Office de tourisme. On peut y retrouver et acheter cartes postales, affiches, mugs, magnets, produits du terroir et d'autres choses encore.

Une billetterie est également en place, l'Office de tourisme peut à partir de maintenant proposer des prestations et visites payantes. Elle vend également des cartes de pêche qui donnent accès au plan d'eaux des Aulnes. Cette action a été montée en partenariat avec l'association le Pêcheur Brayon.



Réunion de la Vallée de la Varenne

Le 16 novembre, la Communauté Bray-Eawy a invité l'ensemble des acteurs touristiques et économiques de la vallée de la Varenne. Une vingtaine de prestataires étaient présents pour échanger sur la vision et l'avenir de cette vallée. Plusieurs sujets ont été abordés notamment :

- La vétusté des panneaux d'autoroute
- Les carences d'entretien de la zone des Aulnaies
- Réaliser des circuits/packages communication touristique
- Les besoins en matière d'aire de camping-car à Saint-Saëns
- Réaliser des formations à destination des prestataires touristiques
- La pratique du cheval peu valorisée sur le massif
- Mise en avant du territoire par l'évènementiel (sportif, nature, culture ...)
- La sécurisation de la route départementale

Valorisation de la forêt d'Eawy

Mi-août 2021, un service civique a intégré le service tourisme afin de développer des projets sur la forêt d'Eawy. Alexis Maillard a été recruté pour une période de 10 mois afin de créer un événement pour valoriser et sensibiliser le public sur les enjeux du réchauffement climatique sur la hêtraie normande.

En parallèle, Alexis a également travaillé sur le développement d'un outil de valorisation de la forêt d'Eawy afin d'y faire découvrir les trésors et les richesses de cette forêt.

Centre Aquatique Aqua-Bray

Perimètre de la mission du délégataire

3. Prestations attendues du délégataire

La gestion du service est assurée par le Délégué à ses risques et périls, conformément aux règles de l'art, dans le souci d'assurer la conservation du patrimoine et la continuité du service public dans les conditions du présent Contrat, les droits et la sécurité des usagers et des tiers.

Tout le management des activités attendues et l'organisation induite nécessitent un savoir-faire d'animation pour permettre un rayonnement et une attractivité certaine (qui fait appel à différents métiers : accueil, maîtres-nageurs, animateurs, communication, maintenance technique...).

Les missions du Délégué seront notamment les suivantes :

- Le fonctionnement complet de l'équipement dans toutes ses composantes (organisation, planning, proposition de grille tarifaire diversifiée, à approuver par le conseil communautaire, en fonction de la nature des activités, création d'une tarification spécifique en favorisant les abonnements) ;
- L'accueil des usagers de toute nature (grand et tout public, scolaire du territoire 1^{er} et 2nd degrés, centres de loisirs, clubs sportifs, associations, touristes, groupes, etc ...) en tenant compte des prescriptions de la collectivité contenues dans le cahier des charges de la consultation et notamment une tarification distinguant résidents et hors résidents du territoire intercommunal ;
- Le recrutement des effectifs nécessaires au fonctionnement du centre aquatique sans préjudice du recrutement d'agents publics ;
- L'encaissement des droits d'entrée de toute nature (perception des recettes) et paiement des dépenses ;
- Les propositions afférentes à la politique d'animation et l'animation proprement dite ;
- L'entretien courant, la maintenance préventive et curative et le gros entretien renouvellement ;
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- La souscription des contrats d'assurance ;
- La communication de toute nature (web, publicité, affichage, flyer...) ;
- Le paiement des taxes et impôts liés à l'exploitation ;

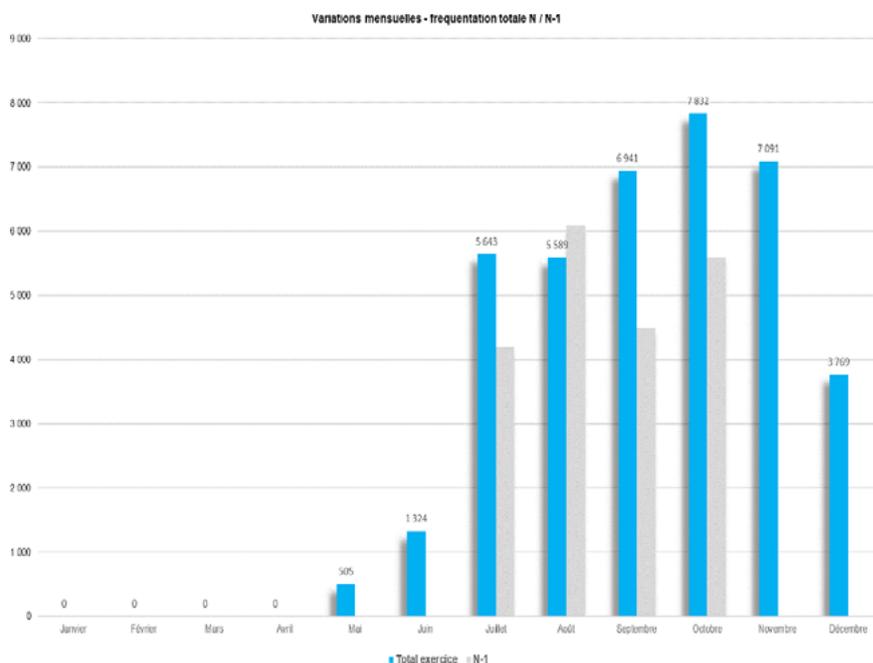
Ces désignations de tâches ne sont pas exhaustives.

Le Délégué respectera les périodes d'ouverture fixées par la collectivité et les dates contractuelles des fermetures techniques réglementaires. Il sera tenu de respecter la règle de continuité, de mutabilité ou d'adaptation du service public, et le principe d'égalité des usagers devant le service public.

Plus spécifiquement, il est notamment attendu du Délégué qu'il :

- Assure l'accueil du grand public et la surveillance de tous les bassins de baignade ainsi que tous les espaces ouverts au public ;
- Organise et assure l'accueil et l'apprentissage de la natation scolaire (et ALSH, le cas échéant) du 1^{er} degré et 2^{ème} degré pour tous les établissements concernés du territoire, voire extérieur ;
- Organise et assure l'apprentissage de la natation pour tous les publics qui en sollicitent la demande ;

Pour l'exercice 2021



Incidence de la pandémie Covid-19

Les mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie Covid-19 qui ont fortement impacté l'exploitation du service en 2020 ont également perturbé l'exploitation normale du centre aquatique en 2021, particulièrement le premier semestre.

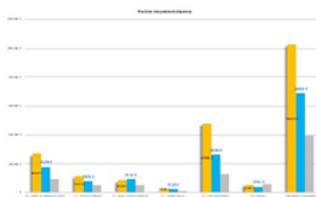
L'exploitation du service a été intégralement suspendue de janvier à avril 2021 avec une reprise progressive en mai 2021.

Pour la période de la mi-juin à la fin juin 2021 la jauge d'accueil a été réduite à 50% de la capacité d'accueil théorique.

A compter du 21 juillet 2021 et jusqu'au terme de l'année 2021, l'accès au centre aquatique a nécessité la mise en place du « Pass Sanitaire ».

Dans ce contexte, les indicateurs d'exploitation et financier ne peuvent être comparés aux données de l'exercice précédent (également perturbé) et aux hypothèses contractuelles.

Bilan économique Charges d'exploitation



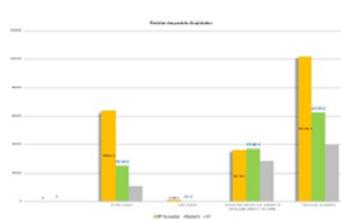
Par rapport aux prévisions:

- Les dépenses d'achat et fluides -81%
- Les dépenses services extérieurs -3%
- Les dépenses autres services extérieurs -6%
- Les dépenses impôts et taxes
- Les coûts salariaux baissés de 24% du fait de la mise en activité partielle.

Globalement les charges d'exploitation sont inférieures 33 % soit une baisse de 340 k€.

	CEP 2021	CEP N actualisé	Réalisé N	N-1
00 - Achats et variations de stocks	257 320 €	268 420 €	181 296 €	92 182 €
01 - Services extérieurs	112 238 €	110 212 €	78 576 €	51 838 €
02 - Autres services extérieurs	80 369 €	83 204 €	94 121 €	53 228 €
03 - Impôts et taxes	22 830 €	23 328 €	25 208 €	10 886 €
04 - Frais de personnel	463 420 €	479 620 €	282 883 €	129 920 €
05 - Charges	53 585 €	55 481 €	42 341 €	58 980 €
Total charges d'exploitation	988 453 €	1 024 479 €	684 426 €	397 035 €

Bilan économique Recettes d'exploitation



Par rapport aux prévisions
Recettes d'exploitation - 61% (- 400 k€)
Compensation pour contrainte de service public + 3,5 %
(effet contractuel de l'actualisation).

	CEP N	CEP N actualisé	Réalisé N	N-1
Recettes usagers	640 287 €	640 287 €	250 284 €	159 609 €
Autres produits	15 600 €	15 600 €	131 €	155 €
Compensation financière pour contraintes de service public (article 37.1 du contrat)	353 585 €	366 102 €	373 458 €	288 120 €
Total produits d'exploitation	1 009 472 €	1 021 989 €	623 873 €	355 935 €

Bilan économique Résultat d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est inférieur aux prévisions contractuelles.

La baisse des charges d'exploitation de de 340 k€ n'a pas permis de compenser la perte de produits d'exploitation (- 400 k€)

Le résultat brut d'exploitation est significativement déficitaire de - 60 474 €

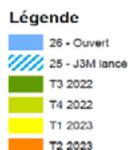
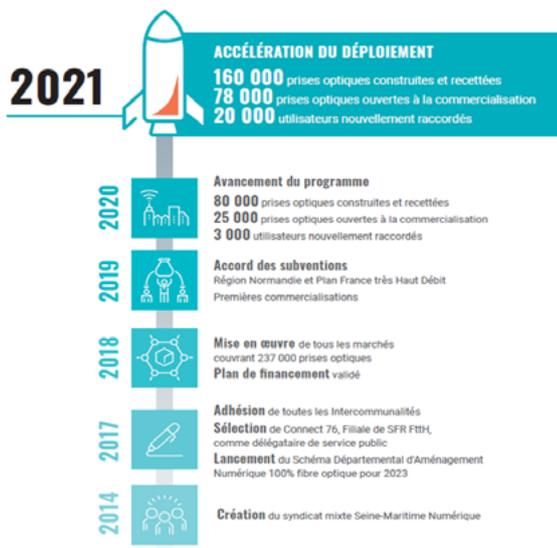
CEP 2021	CEP N actualisé	Réalisé N	Ecart
20 000		- 60 474	- 80 474



La Fibre

Des prises optiques construites en grand nombre, des raccordements qui se multiplient pour les abonnés, et la perspective de nouveaux services numériques dédiés aux citoyens de notre territoire, voilà, en quelques mots, le résumé de l'activité de 2021 pour le déploiement de la fibre en Bray-Eawy.

Seine-Maritime Numérique



Notre territoire



"CERTAINS HABITANTS NOUVELLEMENT RACCORDÉS SOLLICITENT LES MAIRES POUR DES PROBLÈMES LIÉS À LA FIBRE. VERS QUI LES REDIRIGER ?"

Une fois l'adresse raccordée au réseau fibre, tout dysfonctionnement (box, interruption du service, panne du réseau, etc...) est du ressort du SAV de l'opérateur commercial. Cette procédure est la même que sur les réseaux où les opérateurs ont déployé la fibre eux-mêmes. En matière de Service Après-Vente, si Seine-Maritime Numérique et son délégataire Connect76 restent bien évidemment en appui des élus, ils n'ont cependant pas d'emprise ni droit de regard sur les délais d'intervention des opérateurs commerciaux et sur leurs relations avec les abonnés.

Coût 2021

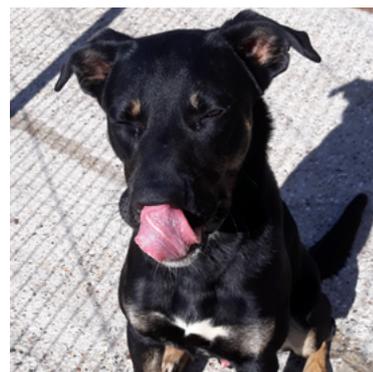
Le montant total pour 2021 s'est élevé à 158 230 € décomposé comme suit :

- En premier lieu, notre participation annuelle au budget principal de Seine-Maritime Numérique (SMN). Elle s'élève à 11 763 € pour l'année 2021.
- Ensuite, notre participation annuelle au budget annexe Seine-Maritime Numérique (SMN), consacré aux investissements. Elle concerne la réalisation du réseau de desserte FTTH sur le territoire : 10,88 € (avec frais financiers) par prise FTTH à construire sur le territoire soit 13 462 prises à construire sur notre territoire : 146 467 €.

Fourrière intercommunale

En 2021, la Communauté Bray-Eawy a recueilli 30 chiens parmi lesquels 29 ont retrouvé leurs maîtres. 1 a été confié à l'Association HELIOS.

Une campagne de stérilisation des populations félines est en place depuis 2012. Le principe : un chat errant est capturé, puis emmené chez le vétérinaire. Si son état de santé le permet, l'animal est stérilisé et relâché à l'endroit de sa capture. En 2021, ce sont 101 chats qui ont été stérilisés.



Permanence habitat

En 2019, le Conseil Départemental de Seine-Maritime a lancé un Programme d'Intérêt Général (PIG) « amélioration et adaptation de l'habitat ». À la suite de la procédure de mise en concurrence, le bureau d'études PAGE 9 a été retenu et assure les permanences suivantes :

Au siège de la Communauté Bray-Eawy – 7 Rue du Pot d'Étain – 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY :
1er et 3ème mercredi du mois de 13 h 30 à 16 h 00

A la Mairie des Grandes-Ventes – 3 Place de l'Hôtel de Ville – 76950 LES GRANDES-VENTES :
2ème jeudi du mois de 9 h 30 à 12 h 00

A la Mairie de Saint-Saëns – Place Maintenon – 76680 SAINT-SAËNS :
2ème jeudi du mois de 14 h 00 à 16 h 00



Ce PIG a pour objectif d'accroître la performance énergétique des logements des particuliers (isolation, chauffage, menuiseries extérieures ...), d'améliorer la qualité du bâti, de lutter contre l'habitat dégradé et d'encourager l'adaptation des logements au vieillissement, à la perte d'autonomie ou au handicap.

Ce dispositif permet aux particuliers de ne pas devoir payer les frais d'accompagnement tant techniques (visite du logement, diagnostics, conseils de programme de travaux), qu'administratifs et financiers (recherche des financements disponibles, montage des dossiers auprès des financeurs) et de bénéficier d'un suivi de la phase travaux.

Permanence C.A.U.E

Sur rendez-vous, un architecte conseiller reçoit les administrés au sein de la Communauté Bray-Eawy pour tout projet de construction, agrandissement ou restauration et leur apporte un regard professionnel, généraliste et indépendant. Ses conseils peuvent concerner le terrain, la maison, les matériaux, les couleurs, les volumes... Les conseils s'adressent aux particuliers et aux professionnels (commerçants, artisans, industriels...).

76
Seine-Maritime

C | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Accueil de loisirs

La Communauté Bray-Eawy organise les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur les communes des Grandes-Ventes, Mesnières-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray et Saint-Saëns. Les enfants sont accueillis de 4 à 17 ans à Mesnières-en-Bray et de 3 à 17 ans sur les autres sites. L'accueil est organisé à chaque période de vacances scolaires à l'exception des vacances de décembre.

A chaque période, la Directrice et son équipe d'animation organisent des activités et des sorties (bowling, piscine, parcs d'attraction ...) en fonction d'un projet pédagogique en cohésion avec le Projet Educatif, rédigé dans le but de favoriser l'épanouissement et l'intérêt de chacun. Toutefois, l'Accueil de Loisirs doit rester un moment de plaisir. Les enfants sont donc acteurs de leurs vacances et, sont libres de participer ou non aux activités en fonction de leurs envies (dans la limite du maintien des conditions de sécurité et du taux d'encadrement). De plus, s'ils en éprouvent le besoin, des lieux et des temps de calme et/ou repos sont aménagés.

Impactées dans leur organisation, en raison de la crise sanitaire, les équipes d'animation ont toutefois, su s'adapter pour proposer des activités et mini séjours aussi attractifs que des stages équitation, surf ou découverte d'une chèvrerie ...

Les sites des Grandes-Ventes, Neufchâtel-en-Bray et Saint-Saëns sont également ouverts tous les mercredis en période scolaire.

Pour rester au plus proche des besoins des



familles, il est possible d'inscrire (uniquement pour les mercredis) les enfants, pour la journée complète, une demi-journée – avec ou sans repas.

Environ 600 enfants différents ont été accueillis au cours des mercredis et pendant les vacances scolaires.

La Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un logiciel « Loisirs & Accueils » qui permet de gérer les inscriptions, les factures, les états CAF, etc...

Un portail familles y a été adjoint permettant aux familles, à toute heure, d'inscrire leurs enfants, de régler les factures, de consulter leurs documents. Cette année, la Communauté Bray-Eawy a consacré une enveloppe de 5 000 € à la formation des jeunes au BAFA ou BAFD ; ce sont 23 futurs jeunes animateurs qui se sont vus attribuer cette aide au cours de l'année 2021.



Ludisports

Ce dispositif permet de faire découvrir aux enfants scolarisés du CP au CM2 différentes activités sportives. En 2021, année impactée par la COVID, ce sont 265 enfants répartis sur 28 créneaux hebdomadaires sur le temps périscolaire qui y ont participé. Encadrés par 10 animateurs sportifs diplômés qui proposent de l'initiation à différents sports sous forme de jeux ludiques.

Aides

La Mission Locale du Talou qui vient en aide aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté, s'est vue attribuer une subvention de 25 302 € - soit 1 € par habitant.

Transport scolaire



La Communauté de Communes, par délégation de la Région Normandie, est compétente pour l'organisation des circuits spécialisés de transport scolaire pour les collégiens et lycéens sur les secteurs de Neufchâtel-en-Bray et Saint-Saëns.

Ce sont 2 507 abonnements pour lesquels la Communauté Bray-Eawy a participé financièrement à hauteur de 60 % du montant. Ainsi, la part restant à la charge des familles a été de 50 € par abonnement pour les demi-pensionnaires et de 25 € pour les internes. La prise en charge a été totale

pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 500 €.

Les élèves habitant le territoire Bray-Eawy mais dépendant d'un organisateur limitrophe ont également pu bénéficier de cette aide.

Kits de fourniture scolaire

Ce sont 1 134 kits de fournitures scolaires qui ont été distribués aux collégiens domiciliés sur le territoire Bray-Eawy. Qu'ils fréquentent le Collège d'Auffay, Buchy, Forges-les-Eaux, Londinières, Longueville-sur-Scie, Mesnières-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray ou Saint-Saëns, tous les collégiens (de la 6e à la 3e) se sont vus remettre ce kit. Ce kit est composé de cahiers, d'un classeur, de copies doubles et mobiles et de pochettes perforées.



La collecte en porte à porte

Les ordures ménagères



Mois	Tonnages dirigés vers IKOS	Tonnages dirigés vers SMEDAR	Total
Janvier	340,02	100,86	440,88
Février	410,10	0 panne grappin, OMr redirigés IKOS	410,10
Mars	346,48	105,86	452,34
Avril	291,92	137,66	429,58
Mai	335,00	88,66	423,66
Juin	292,92	159,26	452,18
Juillet	316,82	139,34	456,16
Août	322,94	148,78	471,72
Septembre	291,90	148,34	440,24
Octobre	297,52	145,96	443,48
Novembre	316,60	142,52	459,12
Décembre	318,96	153,96	472,92
Total	3 881,18	1 471,20	5 352,38
<i>Kg/hab/an</i>			209,16 (25 590 hab)

Nous constatons une hausse de 2,95 % sur tout le territoire.

L'opération poules

En 2021, 154 poules ont été adoptées par 77 foyers.

Les composteurs

Des composteurs de 320 litres et de 640 litres sont mis à disposition des administrés moyennant la somme de 15 € ou 20 € selon le modèle.

En 2021, 20 composteurs ont été attribués (11 en 320 litres et 9 en 640 litres).



La collecte des cartons et des déchets verts

	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution
Cartons	146,36	157,66	+7,72%
<i>Kg/hab/an</i>	30,74	33,11	
Déchets verts	437,40	447,94	+2,41%
<i>Kg/hab/an</i>	91,87	94,09	



La collecte sélective

Le verre



	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution
Verre	1 124,38	1 096,46	-2,48%
<i>Kg/hab/an</i>	43,94	42,85	

Les recyclables secs

	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Evolution
Recyclables secs	1 187,54	1 212,62	+2,11%
<i>Kg/hab/an</i>	46,41	47,39	
Refus de tri	370,538	321,94	-13,11%
<i>Kg/hab/an</i>	14,48	12,58	

Tous les emballages en plastique se trient (pots de crème, pots de yaourt, emballages plastiques autour des packs d'eau, sacs en plastique, ...).

Consignes de tri





Les déchetteries

Matière	Déchetterie Maucomble	Déchetterie Les Grandes-Ventes	Déchetterie Neufchâtel-en-Bray	Total
Cartons	64,30	41,82	111,80	217,92
Déchets verts	1 182,76	605,39	1 113,28	2 901,43
Encombrant/Non Incinérables	706,92	476,96	1 612,94	2 796,82
Ferraille	143,84	47,80	134,76	326,4
Gravats	Pas de données Seules rotations comptabilisées	292,44	739,70	1 032,14
Bois/Incinérables	550,32	95,38		645,7
DEEE (Déchets Electriques et Electroniques)		44,349	102,17	146,519
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	8,675	16,41	15,065	40,15
DEA (Déchets d'Equipements d'Ameublement)		64,04	241,60	305,64
Total	2 656,81	1 684,59	4071,32	8 412,72
<i>Kg/hab/an</i>				<i>328,75</i>

Les finances

Compte administratif 2021

Dépenses de fonctionnement :

2 354 504,36 €.

Recettes de fonctionnement :

2 550 746,86 €.

Dépenses d'investissements :

229 142,80 € (dont 17 468 €

remboursement emprunt capital).

• Camion BOM 26 tonnes : 174 882,00 €.

• Dalle PAV Montérolier et Nesle-Hodeng : 2 966,40 €.

• Garde corps déchetterie Neufchâtel-en-Bray : 18 000 €.

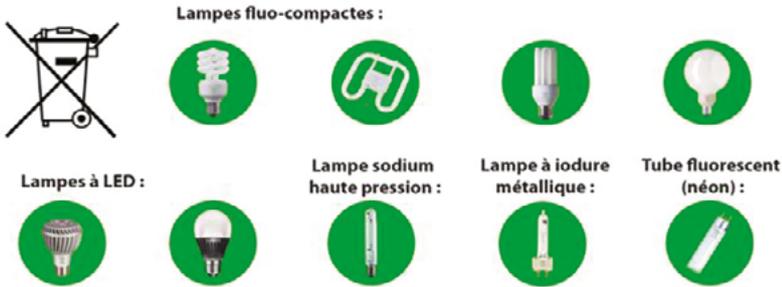
• Colonnes PAV : 10 992,00 €.

• Remplacement chauffe eau déchetterie Les Grandes-Ventes : 1 125,62 €.

• Boîtiers cartes déchetteries : 3 708,00 €.

Opérations communication

Les ampoules et les néons



Que faire de vos lampes usagées ?

Déposez vos lampes dans les bacs de recyclage :

- Dans les déchetteries intercommunales,
- Dans les bacs de recyclage en libre-accès : tout magasin qui vend des lampes neuves a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, ...).

Pour savoir où déposer vos lampes, un système de géolocalisation vous est proposé sur le site

internet www.malampe.org pour connaître les points de collecte les plus proches.

Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes collectées auprès des déchetteries et magasins sont prises en charge par Récylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la

collecte et le recyclage des lampes usagées en France. Ces opérations sont financées par l'éco-contribution, payée lors de l'achat d'une lampe neuve.

Les TLC (Textiles, Linge de maison, Chaussures)

Les anciens vêtements, le linge de maison et les chaussures peuvent être déposés dans les bornes prévues à cet effet (Le Relais, Box textile).

Les vêtements doivent être propres et secs dans un sac fermé et les chaussures doivent être liées par paire.

Les TLC seront par la suite recyclés pour connaître une nouvelle vie comme chiffon ou encore isolant.



écomobilier

LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR

ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

LES MEUBLES VONT DANS LA BENNE MOBILIER

pour être recyclés en nouvelles matières réutilisables ou valorisés en énergie.



écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

Éco-Mobilier

Sur les déchetteries des Grandes-Ventes et de Neufchâtel-en-Bray, 251,48 tonnes de déchets d'ameublement ont été valorisées.

Les DEEE

(Déchets d'Équipement Électrique et Électronique)

Sur les déchetteries des Grandes-Ventes et de Neufchâtel-en-Bray, 137,80 tonnes ont été collectées soit 22 856 appareils électriques et électroniques et 4 155 lampes.

cap Atlantique
CENTRE DE GESTION DES DÉCHETS

DECHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) CONSIGNES DE TRI

- Accès réservé aux personnes déposant des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).
- Un diable est mis à votre disposition pour déposer vos DEEE. Demandez-le au gardien.

RÉCUPÉRATION STRICTEMENT INTERDITE
Toute acte de récupération est passible de poursuites

Appareils complets et assemblés uniquement !

Merci de vider les appareils de leur contenu !

Consignes de tri :

- Coque Électroménager Froid :** Congélateurs - Réfrigérateurs - Climatiseurs
- Lampes usagées :** Tubes néons - Lampes basse consommation
- Coque Électroménager Hors Froid :** Lavage/cuisson - Chauffage/sanitaire - Traitement de l'air
- Écran :** Moniteurs - Tablettes - Ordinateurs portables - Téléviseurs
- Petit Appareil en Mélange :** Petit électroménager - Audio vidéo téléphonie - Informatique - Jouets et loisirs - Outils

À vos côtés au
quotidien!

7, rue du Pot d'Étain 76270 Neufchâtel-en-Bray | 02.32.97.45.65 | contact@brayeawy.fr
www.brayeawy.fr |   Communauté Bray-Eawy

